

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND VERDUN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf mai à 20 heures 00, le Conseil de Communauté d'Agglomération du Grand Verdun s'est réuni **Salle des fêtes de Sivry la Perche**, sous la présidence de Monsieur Samuel HAZARD, Président,

**Plan de Prévention du
Bruit dans
l'Environnement
(PPBE) des
infrastructures de
transport de la
Communauté
d'Agglomération du
Grand Verdun**

DGV2024_0103

Étaient présents :

Monsieur Samuel HAZARD, Monsieur Claude ANTION, Monsieur Julien DIDRY, Monsieur Jean-François THOMAS, Madame Bertille BRANCHETTI, Monsieur Philippe DEHAND, Madame Christine GERARD, Monsieur Patrick CORTIAL, Monsieur Antoni GRIGGIO, Monsieur Philippe COLAUTTI, Monsieur Armand FALQUE, Monsieur Samuel AMBROSIO, Monsieur Bernard GOEURIOT, Monsieur Jean-Luc DURET, Monsieur Raphaël CHAZAL, Monsieur Gérard GERVAISE, Madame Maryvonne COLLIGNON, Monsieur Michel PONCELET, Monsieur Jean-Marie ADDENET, Monsieur Pierre JACQUINOT, Madame Catherine PELISSIER, Madame Christine PROT, Monsieur Patrick MAGISSON, Madame Sylvie BOURDIN-WATRIN, Monsieur Philippe HENRY, Madame Pascale BATTOU, Monsieur Guillaume ROUARD, Madame Emmanuelle CASAGRANDE, Madame Diana MOUNZER, Madame Angéline DE PALMA-ANCEL, Monsieur Fabrice BEAUMET, Monsieur Mickaël HIRAT, Monsieur Quentin BROCHET, Monsieur Pierre WEISS

Absents et excusés :

Monsieur Régis BROCARD, Monsieur Pierre LIBERT, Monsieur Charles SAINT-VANNE, Monsieur Maurice MICHELET, Monsieur Jean-Pierre LAPARRA, Monsieur Jean VERNEL, Monsieur Pascal LEFRAND, Monsieur Fabrice WEISSE, Madame Jennifer GHEWY, Madame Julia RICHARD, Madame Nasra ANRIFIDINE, Monsieur Pascal BURATI

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Madame Régine MUNERELLE à Monsieur Jean-Luc DURET
- Monsieur Jean-Christophe VELAIN à Monsieur Julien DIDRY
- Madame Karen SCHWEITZER à Monsieur Jean-François THOMAS
- Monsieur Patrick LORANS à Monsieur Samuel HAZARD

- Monsieur François-Xavier LONG à Monsieur Guillaume ROUARD
- Monsieur Gérard STCHERBININE à Madame Catherine PELISSIER
- Madame Sandrine JACQUINET-DEBEAUMOREL à Monsieur Philippe DEHAND
- Madame Angélique SANTUS à Monsieur Mickaël HIRAT
- Monsieur Michel REVEANI à Monsieur Raphaël CHAZAL
- Monsieur Jean-Bernard LAHAUSSE à Monsieur Armand FALQUE

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-François THOMAS, 4ème Vice Président,

Synthèse de la délibération

Cette délibération permet de proposer à l'approbation du Conseil Communautaire le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) réglementaire des infrastructures de transports communautaires à l'issue de la phase de concertation auprès du public.

- **Contexte – Problématique**

Conformément au code de l'environnement, et notamment ses articles L.572-1 et R.572-1 à 12, il nous incombe de produire un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) pour ce qui concerne les voies relevant de notre compétence, et ce avant le 18 juillet 2024.

- **Cadre et solution(s) proposée(s)**

Un projet de PPBE a été présenté au Conseil Communautaire lors de notre séance du 15/02/2024.

Conformément à la procédure réglementaire, la phase de concertation auprès du public a été réalisée du 1er mars au 30 avril 2024.

Le bilan de cette consultation du public est le suivant:

- Aucune observation n'a été consignée par le public sur le registre de concertation et aucune lettre ou note écrite à ce sujet n'a été reçue ou déposée au sein de la collectivité.

- La boîte mail dédiée à la concertation ne comporte aucun message ni aucune remarque sur le dossier PPBE.

- L'analyse des connections sur le site internet de la collectivité et sur les réseaux sociaux montre que le dossier a été vu 845 fois par 794 personnes différentes dont 13 ont cliqué sur un lien, 2 ont partagé et 1 a réagi avec un « pouce bleu levé vers le ciel » d'approbation.

En l'absence d'observations et considérant donc qu'il n'y a pas lieu d'intégrer de réponses dans le PPBE annexé au présent rapport, il est proposé son approbation par le Conseil Communautaire.

Il sera publié sur le site internet de la collectivité à l'adresse www.verdun.fr, clôturant la procédure dans le délai imparti.

Pour mémoire, le PPBE ne concerne que :

- Avenue de Douaumont et Avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny à Verdun qui font l'objet d'une programmation de travaux en 2024.

- Avenue Garibaldi à Verdun programmée pour 2025.

Le PPBE affiche toutefois une ambition forte de régler la question des nuisances sonores au-delà des seuils sur ces 3 avenues.

Cela se fera par limitation de la vitesse à 30 km/h et partage de la voie en faveur du développement des mobilités douces visant à réduire le flux et réduire la vitesse.

Ces deux mesures apparaissent comme nécessaires et suffisantes.

Leur coût estimé à 93 300 €HT ainsi que leur mise en œuvre sont d'ores et déjà intégrés dans les programmes de travaux projetés.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à **l'unanimité**,

APPROUVE le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) des infrastructures de transports communautaires définitif,

AUTORISE M. le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

M. le Président certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Président, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 31/05/2024

Reçu en préfecture le 31/05/2024

Publié le

ID : 055-200049187-20240529-DGV2024_0103-DE



Le Président,
Conseiller départemental,



Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.